

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 15 MARS 2010 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

.....

**PRESIDENTE** : Elisabeth Deluz

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2010
3. Demande de crédit de CHF X Fusion des communes
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Mme Deluz ouvre la séance à 20h00

### 1. Appel

- 11 personnes présentes
- 3 personnes excusées Luc Balmer, Annick de Pourtalès-Thurnherr, Alain Charrière
- 1 personne absente

Mme Deluz transmet deux informations :

1. Elle estime que certains conseillers généraux ont eu une attitude déplorable lors de la présentation de Mme Butty à la dernière séance. Ce n'était pas le but et c'est dommage pour l'image du village qu'on lui ait manqué de respect.
2. Elle souhaite que dorénavant les conseillers-ères généraux-ales ne se parlent pas entre eux pendant que les autres s'expriment.

### 3. Procès-verbal de la séance du 22.02.2010

Point 3, 3<sup>ème</sup> al. M. Glauser demande de quelles études il s'agit. Il n'a jamais entendu parler d'études faites. Mme Dubach répond que la commune a fait une étude qui démontre que c'était cher et pas une bonne idée. L'étude existe bel et bien.

Point 3, 3<sup>ème</sup> al. M. Glauser demande qu'on enlève « à moindre coût » et qu'on remplace « politiquement » par « sanitaire » correct, qu'on remplace « si humainement on propose une meilleure qualité de l'eau à un moindre coût » par « si humainement on propose une meilleure qualité de l'eau à une plus grande population ».

Il remarque aussi qu'il manque son intervention concernant l'avis personnel de Mme Butty. Il veut que l'on ajoute : « il s'interroge sur le bien-fondé de l'avis personnel de Mme Butty. On ne vous a pas demandé votre avis et on ne vous le demandera pas ».

Plus d'autre remarque.

Au vote, le procès-verbal est accepté par 9 voix et une abstention.

### 4. Demande de crédit de CHF X Fusion des communes

Mme Deluz dit qu'il faut d'abord que l'on définisse le montant de la demande de crédit. Mme Charrière dit qu'on a le choix, soit la moitié pour une année soit la totalité pour deux ans. Les 15 autres communes ont déjà voté dans ce sens et accepté soit une année soit deux ans.

La moitié servira à étudier et mettre en commun tous les paramètres des différents patrimoines, pour pouvoir faire un rapport à la population et au Conseil général à fin 2010. Suivant les réactions, on peut dire si l'on continue et on peut donner encore notre avis à fin 2010. Si on continue, c'est la 2<sup>ème</sup> partie de la somme.

Le 22 novembre 2011, c'est le vote de la population.

On sent que dans tous les conseils communaux et généraux des différents villages, il y a des avis favorables ou défavorables. C'est très partagé.

Il faut laisser à la population la possibilité de s'exprimer.

Elle ajoute que la rencontre avec le Conseil communal de Neuchâtel n'a pas encore eu lieu et ne peut donc donner d'information.

Mme Deluz demande s'il y a des questions ?

M. Allemann suggère que l'on attende les résultats de la discussion avec Neuchâtel avant d'aller de l'avant avec cette demande de crédit.

M. Morand dit qu'il faut d'abord faire l'étude avec le Val-de-Ruz pour avoir une comparaison.

Un intervenant dit qu'on ne pourra pas vraiment comparer puisqu'avec Neuchâtel, il n'y aurait que deux communes qui fusionnent, les paramètres ne sont pas les mêmes.

Mme Charrière souligne que Neuchâtel va aussi discuter avec d'autres communes avoisinantes et pas seulement avec Valangin, pour une éventuelle fusion.

Mme Dubach dit que l'on ne peut pas attendre, il faut aller de l'avant.

M. Glauser est dubitatif et pas seulement en tant que conseiller général. Il s'est donné la peine de lire l'étude de 66 pages. Il se pose des questions pour voter ce crédit. Le 14 décembre dernier, il y a eu un vote qui était négatif.

Ensuite au dernier Conseil général, on s'est retrouvé pour émettre des opinions, sans procès-verbal, et il en est ressorti que personne n'a donné un argument favorable ou défavorable, d'ailleurs il en a fait partie.

Il dit que les statistiques disent ce qu'on veut bien leur faire dire. Il donne des chiffres de pourcentage de personnes qui ont répondu et fait la synthèse des résultats.

Il reprend les termes d'une lettre qui mentionne qu'une large majorité (60%) est pour faire une étude. Cela ressort de l'étude Compass,, il y a 125 questionnaires retournés. Il donne quelques pourcentages. Il n'a pas trouvé dans le rapport où ils ont puisé leur pourcentage. Dans le rapport, il y a un tableau qui résume les avis et les opinions des gens. Il donne quelques résultats des réponses des valanginois-ses : 2 personnes sont pour une collaboration pour les déchets, 2 pour les écoles, 2 pour les routes, 2 pour l'accueil parascolaire. Les habitants de la commune sont largement favorable mais dans quels domaines ne seraient-ils pas d'accord de collaborer : Résultat : 1 pour l'eau, 2 pour les infrastructures et 2 pour les transports publics. La lettre citée frise la légèreté, mais malheureusement les représentants de l'ensemble des communes sont d'avis que le territoire de Valangin fait partie de la vallée. Il estime que cela frise l'ingérence.

Si c'est pour ça que l'on doit payer, il votera non et quand le Conseil communal dit que le bateau est parti, heureusement pour Valangin. On est une belle mariée.

Depuis le vote du 14 décembre jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu un seul argument concret pour changer d'avis.

M. Christen dit que ce qui l'inquiète, c'est quand on a une commune avec des chiffres noirs et une quotité d'impôt basse et que 40% de gens estiment qu'il y aurait une amélioration au niveau des impôts. Si on entre dans le système de la mariée, on pourra mettre tout dans la balance. Les gens doivent se rendre compte de la situation.

Mme Dubach trouve légitime que la population puisse voter sur ce sujet. Les gens n'ont déjà pas pu voter pour qui se trouve autour de la table du Conseil communal et du Conseil général. Ce serait quand même juste que la population s'exprime sur ce sujet.

M. Glauser. Si le crédit n'est pas accepté et que le reste de la population du Val-de-Ruz vote, automatiquement il y a des pour et des contres dans les documents de votation. Cela donnera une idée.

Le Conseil communal répond que Valangin ne votera pas, si le crédit n'est pas accepté on sort du processus et on n'aura pas accès aux documents. Il n'y aura pas de comparaison puisque le processus n'intégrera pas les données de Valangin.

Mme Deluz demande si maintenant on peut introduire dans l'arrêté le montant du crédit.

M. Allemann dit qu'il y a des gens qui ont vu la convocation qui ne comportait pas de chiffre. Il trouve que c'est malsain. Pour la population c'est une somme X. Et il n'a pas voulu donner de chiffres à ceux qui lui demandait.

Mme Charrière dit qu'il y a un délai référendaire.

M. Wälti répète qu'il y a le délai référendaire et que la dernière fois, personne n'a émis de chiffre. Le montant était connu puisqu'il figurait dans le budget et estime que M. Allemann n'avait pas à répondre aux gens qu'il ne savait pas quel montant le Conseil général allait voter ce soir, puisqu'il le connaissait très bien.

Mme Deluz propose deux possibilités : soit on vote le crédit pour une année, soit pour deux ans.

Au vote : pour une année : 2 pour, 4 contre, 4 abstentions. Pour deux ans : 6 pour, 4 contre, pas d'abstention.

L'arrêté est passé aux voix :

Article 1 : 6 pour, 4 contre

Article 2 : 6 pour, 4 contre

Article 3 : 6 pour, 4 contre

L'arrêté dans son ensemble : 6 pour, 4 contre

L'arrêté est accepté.

#### **4. Information du Conseil communal**

Mme Charrière. En ce qui concerne les écoles, actuellement, du fait de la demande de l'Etat de participer à des projets de verticalité, elle a été à La Fontenelle qui prendra en charge le secteur primaire. On pourra vraisemblablement garder des classes à Valangin, le projet est bien avancé dans ce but-là. Il y aura le moins possible de déplacement des élèves, seulement les 5<sup>ème</sup> primaires à cause de l'anglais, mais là aussi, rien n'est moins sûr, car il semble quand même plus facile de déplacer des enseignants que des élèves. Les décisions seront ardues à prendre.

Elle excuse l'absence de Mme Widmer et donne quelques informations concernant le projet de la porte d'entrée du collège, qui avance et elle espère que ce projet pourra être présenté à la séance du Conseil général du mois de mai.

Mme Charrière informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mardi 4 mai 2010.

Un crédit pour le séparatif du Saut et du Stand sera demandé et pour des raisons de délai référendaire, il n'était pas possible de repousser la séance au lundi 11 mai.

M. Christen informe que la commune de Coffrane poursuit son étude pour sa centrale photovoltaïques et que Valangin garde le dossier ouvert. Il tiendra le Conseil général au courant de l'évolution de ce dossier.

#### **5. Divers**

M. Allemann demande que la lumière de l'horloge de la tour du bourg soit remise en état.

Il demande également que les ordres du jour du Conseil général soient affichés dans les restaurants, car ceux-ci sont tenus de rester ouverts lors des séances.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 20h45.

La présidente

L'administratrice